Ref : SUP22.618_AVE1
Visa engagement : 2210700153

AVENANT À LA CONVENTION DU 27/10/2022

Entre :

La Région de Bruxelles-Capitale, représentée par la Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale chargée de la Mobilité, des Travaux publics et de la Sécurité routière, Madame Elke Van den Brandt,

Dénommée ci-après « *La Région* »

et

La Ville de Bruxelles, représentée par son Collège des Bourgmestre et échevins, au nom duquel agissent M. Close, Bourgmestre, et M. Leonard, Secrétaire de la Ville, en exécution d'une décision du Conseil communal du……...

Dénommée ci-après « *Le Bénéficiaire* »

Le présent avenant a pour objectif d'adapter les articles concernés par la modification du calendrier du projet, à savoir la période couverte par la subvention ainsi que la date limite de remise du dossier de justificatifs comptables sans en modifier le montant global.

Les autres articles de la convention du 27/10/2022 restent d'application.

Article 1 – Durée

L'article 2 de la convention du 27/10/2022 est remplacé par :

La convention porte sur la période du 01/08/2022 au 31/07/2025.

Article 2 – Modalités de liquidation et pièces à fournir lors des demandes de paiement

L'article 4 alinéa 2 de la convention du 27/10/2022 est remplacé par :

Le dossier complet de justificatifs doit être introduit **au plus tard le 31/01/2026 selon les modalités reprises ci-dessous**. Si le dossier de justificatifs est introduit après cette date, le bénéficiaire perd tout droit à la subvention ; l'obligation de paiement de la Région de Bruxelles-Capitale y relative est alors automatiquement annulée.

Au même article, il est ajouté un alinéa 6 libellé comme suit : « La liquidation des différentes tranches de la présente subvention est suspendue aussi longtemps que le

bénéficiaire, pour une subvention analogue reçue antérieurement, n'a pas, le cas échéant, régularisé sa situation. ».

Fait à Bruxelles, en deux exemplaires, le ……..

Pour la Ville de Bruxelles		La Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargée de la Mobilité, des Travaux publics et de la Sécurité routière
Philippe Close, Bourgmestre	Dirk Leonard, Secrétaire de la Ville	Elke Van den Brandt